



Téléphone au volant

Par **Patom**, le **27/09/2019** à **15:02**

Bonjour dans le cadre de mon travail il s avère que je me sois fait pris à la vidéo ou à la volée au téléphone au volant de mon camion de travail sans être contrôlé bien sur mon employeur a reçu la remontrance comme quoi je dois payer 90e et trois points sur le permis ma question est ce que ce procédé est réglementaires

Merci à vous

Par **LESEMAPHORE**, le **27/09/2019** à **15:14**

Bonjour

De quel reglement parlez vous ?

Le relevé d'infraction sans interception ou la désignation du conducteur ou la demande du patron de lui donner 90€ ?

Cette infraction relevée au vol est facilement contestable par le titulaire du certificat .